



Lettre ouverte à Cyrille EMERY - auteur de l'article :  
« 300 cirques français en péril face aux attaques des animalistes »  
paru dans *Les Echos* le 30 mai 2017

### **300 cirques français en péril parce qu'ils refusent de s'adapter**

La cause animale devient un enjeu politique et tant mieux. Aux États-Unis le FBI a reconnu les actes de cruauté sur les animaux comme crimes. En France, des professeurs et psychologues démontrent que la façon dont nous percevons et traitons les animaux a une répercussion directe sur la manière dont nous nous comportons avec nos semblables. Le professeur Laurent BÈGUE dans un article « Un nouveau marqueur de violence extrême : la maltraitance animale », fait ce constat indéniable du lien entre maltraitance animale et maltraitance humaine.

Cyrille EMERY, sans remettre en cause vos qualités d'avocat et d'enseignant, vous avez écrit un article dans LES ECHOS, paru le 30 mai 2017, et nous souhaitons y répondre.

#### **Des faits...**

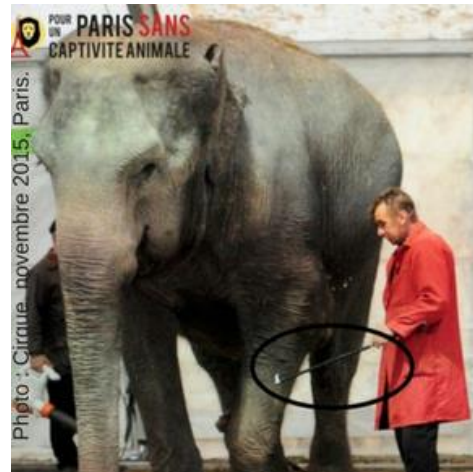
Nous saluons fièrement la décision du cirque Joseph Bouglione, aussi « petit » qu'il soit, d'avoir abandonné l'utilisation des animaux dans son spectacle car cela marque le début d'une volonté des cirques de s'adapter à l'évolution inévitable vers des cirques sans animaux. Nous sommes persuadés que d'autres suivront et ils doivent être encouragés.

La vidéo en ligne, que vous remettez en cause, sur les conditions de dressage et de détention des animaux dans les cirques, où qu'elle soit tournée, montre un éventail de ces pratiques. Ce sont des exemples, mais vous avez raison les méthodes drastiques pour dresser des animaux sauvages ne manquent pas et ne sont pas toutes représentées dans cette vidéo, heureusement pour les âmes sensibles.

Vous citez le cas ironique d'une militante dénonçant la perte de poils par plaque d'un chameau alors qu'il s'agissait d'une mue. Pourquoi ne pas plutôt citer les militants qui dénoncent la mise en place d'un seau découpé sur la bosse d'un chameau pour la maintenir en place, les militants qui dénoncent la présence d'un poney allongé immobile durant plusieurs jours (le pauvre était paralysé), ou encore les militants qui dénoncent de nombreux animaux restant en plein soleil durant des heures sans eau ? La liste est très longue nous en resterons là, mais ces quelques exemples montrent qu'il y avait matière à citer des cas importants plutôt que de se contenter d'exemples futiles et inintéressants.

Collectif Contre l'Expérimentation et l'Exploitation Animales  
BP 43 Rue du Perray - 91150 Etampes  
[ccea.official@gmail.com](mailto:ccea.official@gmail.com)  
Site Internet : [ccea.fr](http://ccea.fr)

Le plus surprenant est votre commentaire sur la photo d'un éléphant le pied ligoté par une chaîne qui aurait été prise il y a 20 ans en Ukraine. La photo d'un éléphant quel qu'il soit, attaché par des chaînes, représente ce que tous les éléphants dans les cirques vivent, au risque de vous surprendre, même en France. Pour vous rassurez que notre combat est « justifié » parce que des éléphants sont enchaînés dans les cirques français, vous trouverez ci-dessous des photos prises récemment dans un cirque français (vous pourrez également y constater que, même si l'Ankus selon vous n'est pas obligatoire, ces dresseurs qui aiment tant leurs animaux l'utilisent quand même).



Quant au dresseur qui travaille avec les éléphants en utilisant sa voix, il a bien fallu les dresser avant... cela tombe sous le sens et nous sommes surpris de constater que vous fassiez si peu preuve de logique. Ceci dit vous reprochez au Youtubeur d'utiliser des images de pays étrangers pour dénoncer une situation en France alors que vous utilisez l'exemple du dressage des éléphants des cornacs indiens pour prouver celui des dresseurs français... De plus, au-delà du dressage il n'en demeure pas moins que l'enfermement, l'isolement, les postures douloureuses des représentations etc. font de leur vie un enfer. Le dressage n'est que la surface de l'iceberg, mais pour le comprendre faut-il encore écouter les spécialistes qui étudient ces animaux, les vrais.

Cependant merci de nous préciser que le « bambou » (plus sympathique à dire que le fouet) utilisé par les dresseurs de fauve est impuissant pour lutter contre l'attaque d'un félin, nous ne nous en serions jamais douté ! En fait chaque instrument, bâton, fouet, ankus ou friandise, fait partie d'un ensemble qui sert à garder l'animal sauvage conditionné. Utiliser ces animaux si majestueux pour effectuer des « numéros » est une insulte à ces espèces. Ils sont pris, séparés de leur famille, parfois arrachés à leur milieu naturel, mis dans des boîtes que vous appelez cages, et ils sont sortis tels des pantins pour faire les beaux, amuser la galerie et donner de l'importance au dresseur, pour lui apporter cette sensation de force et de puissance qu'il ne saurait ressentir sans ces animaux.

## **Des contrôles insuffisants**

Vous avez raison sur un point, l'Etat et ses services vétérinaires contrôlent sévèrement les conditions de détention des animaux dans les cirques... lorsqu'ils les contrôlent, c'est-à-dire rarement. Quant aux contrôles des conditions de dressage nous serions curieux de savoir comment cela s'effectue. Les vétérinaires assistent à des séances de dressage ? Admettons. Nous savons aussi que les animaux dans les abattoirs sont « bien traités » quand les services vétérinaires sont dans les parages, et pourtant les

caméras révèlent une toute autre vérité. Mais vous devez mieux savoir que les spécialistes ce qui se passe derrière le rideau... sans compter sur les déclarations accablantes d'anciens dresseurs repentis sur les méthodes utilisées !

Vous citez l'arrêté du 18 mars 2011 et les strictes obligations de détention des animaux. Nous ne l'aurions pas mieux dit, « strictes » est le mot parfait. Comme vous le dites les fauves disposent d'une zone de détente, dont vous avez omis de préciser la taille donc la voici : 60m<sup>2</sup> (soit la taille d'un appartement 3 pièces) pour plusieurs fauves, il est vrai que nous serions exigeants de demander plus. Surtout qu'ils disposent comme vous le dites (ce que nous n'avons encore jamais constaté) de rondins de bois et d'une piscine. C'est tellement merveilleux qu'on se croirait dans le village enchanté des Polly Pocket©.

Vous précisez également que le dressage fait appel à l'éducation éthologique. Nous sommes surpris d'apprendre que les dresseurs sont en fait des éthologues. C'est d'ailleurs étrange, car ayant fait un dossier sur les animaux de cirque en se basant sur des données rapportées par des éthologues, nous n'arrivons pas à la même conclusion que vous.

Par ailleurs, une soixantaine de communes connues à ce jour se sont positionnées contre les cirques détenant des animaux, et ce n'est pas une simple « tentation » mais bel et bien un réel désir d'un changement de législation. Il est temps d'en prendre conscience.

### **Lorsque les tortionnaires se font passer pour des victimes**

Les circassiens sont « las d'être harcelés », ils sont « fatigués » et « agacés » parce que des personnes s'opposent à ce qu'ils exploitent des animaux pour un spectacle qui pourrait très bien se faire sans, comme l'a parfaitement réussi votre ami Joseph Bouglione. Lorsque ce « harcèlement » provient d'associations, de citoyens, d'élus, de vétérinaires, d'éthologues, de psychologues etc. il conviendrait peut-être de se remettre en question.

N'invertissons pas les rôles, les seules victimes de ces divertissements sont les animaux.

Enfin, lors d'une journée découverte que vous annoncez, les circassiens tenteront de justifier cette complicité (forcée) homme/animal soit disant au cœur de la réussite (comme si ces artistes n'étaient rien sans leurs animaux et n'avaient en fait aucune compétence). En vain, puisque tant que cette situation perdurera nous continuerons d'alerter le public et les politiques sur les conditions de dressage et de détention des animaux dans les cirques, jusqu'à ce que cesse leur exploitation, parce qu'ils le valent bien.

Contact :

Contact.ccea.official@gmail.com

**Collectif Contre l'Expérimentation et l'Exploitation Animales**  
BP 43 Rue du Perray - 91150 Etampes  
ccea.official@gmail.com  
Site Internet : ccea.fr